

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2021

---ooOOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le VINGT-NEUF JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 25 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Ayant pris part aux délibérations : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - Mme DELIAS Christine – M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle – M. ROBERT Rémy - M. DÉMELIN Jean -Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan

ONT DONNE PROCURATION :

M. RIFF Michel à M ROBERT Rémy

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

Mme OMAHSAN Faëza à M. LUNEAU Alain

Mme BLANCHARD Christine à Mme LEBECQ Michelle

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

ABSENTS EXCUSES :

M. DESCLAUX Fabien

Mme NOLIN Claire

Mme NGUYEN Liliane

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 29 juin 2021 Trame unique</p>	<p>CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 1.7</p>	<p>DELIBERATION MUNICIPALE N° 111-2021</p>
<p>OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRSIE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES ET LA COMMUNE DE FONT-ROMEU, ODEILLO, VIA POUR LES TRAVAUX AU PARKING DE L'ECOLE DU SOLEIL</p>		

Monsieur le Maire rappelle que :

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes détient la compétence Scolaire, Enfance et Jeunesse. A ce titre elle assume les investissements qui s'y rattachent ;

Sont prévus cet été les travaux relatifs au parking de l'école du Soleil consistant à la mise en place d'un aménagement urbain répondant aux besoins de circulation et de sécurité aux abords des équipements scolaires ;

C'est dans ces conditions que la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes souhaite confier à la Commune de Font-Romeu la réalisation des travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. La convention en annexe expose les obligations de chacune des parties pour la bonne exécution de l'ouvrage. Elle prévoit également les dispositions financières de remboursement entre les parties sur une base du TTC ;

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce document,

MANDATER Monsieur Le Maire pour toutes démarches et signatures à cet effet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

/2021

Accusé de réception en préfecture
066-216601245-20210629-DEL-2021-111-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021